

#### ORIGINE DE PROPRIETE *antérieure*

**Originellement**, l'immeuble objet des présentes appartenait à concurrence de moitié indivise chacun aux époux SCHÄFER – WEDEMANN pour l'avoir acquis ensemble dans cette proportion de,

1) Madame Colette Armadine Marie Louise Augusta PASSELAC, née à LABRUGUIERE (Tarn) le 30 mars 1930, veuve BAQUE Jean René Emile, demeurant à SAIX (Tarn)

2) Madame Marylise Jeanne Berthe BAQUE, née à CASTERES, le 8 décembre 1956, épouse GRANGER Jean Marie Alain Cyprien, demeurant FECAMP (Seine Maritime) Immeuble Meuse, 13 rue du Val de Bucaille,

Et 3) Monsieur Jean Michel BAQUE, célibataire majeur, né à CASTRES (Tarn), le 20 novembre 1958, demeurant à TOULOUSE, 74, Chemin des Clotasses, suivant acte reçu par Maître Marcel MILLAGOU, Notaire à BOULOGNE SUR GESSE (Haute-Garonne) le 13 juin 1994,

Moyennant un prix payé comptant et quittancé à l'acte.

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des hypothèques de SAINT-GAUDENS, le 28 juin 1994, Volume 94 P, N°3067.

**Par la suite**, les époux SCHÄFER – WEDEMANN ont fait donation de la nue-propiété dudit immeuble à Mademoiselle Christina SCHÄFER leur fille, aux termes d'un acte reçu par Maître Michel MILLAGOU, notaire à BOULOGNE SUR GESSE, le 05 janvier 1998, publié au bureau des hypothèques de SAINT-GAUDENS le 22 janvier 1998, Volume 98 P, N°308.

Cette donation avait eu lieu sous la réserve par Monsieur Klaus Heinrich SCHÄFER et Madame Gabriele WEDEMANN, donateurs, de l'usufruit de l'immeuble donné pendant leur vie, cet usufruit ayant été stipulé entièrement réversible sur la tête et au profit du survivant.

La donation a été faite avec réserve de droit de retour et interdiction d'aliéner au profit des donateurs sur les biens donnés.

#### ORIGINE DE PROPRIETE ANTERIEURE

**Antérieurement**, ledit immeuble appartenait conjointement et indivisément aux Consorts BAQUE, par suite des faits et actes dont suit l'énonciation.

1 - Originellement ces biens dépendaient de la communauté légale de biens ayant existé entre Monsieur Jean Joseph Auguste BAQUE, né à MONDILHAN, le 1er novembre 1903, et Madame Jeanne Marguerite Ernestine BONNEMAISON, son épouse, née à BOULOGNE SUR GESSE, le 23 août 1902, (à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à MONDILHAN, le 17 août 1926) pour avoir été acquis durant mariage, notamment l'immeuble, de 1) Monsieur Justin Jean Marie Antonin SAGAZAN, né à PEGUILHAN, le 17 Juillet 1902, veuf non remarié de Madame Emilia Francine Marthe BENAC, 2) Monsieur Charles Célestin Jean Marie SAGAZAN, né à PEGUILHAN, le huit mars 1930, époux de Madame Elise Albertine Eugénie BROQUERE, et 3) Monsieur Lucien CARRERE, né à SAINT PE DELBOSC, le sept janvier 1907, et Madame Sylvia Julienne Maria BENAC, son épouse, née à PEGUILHAN, le 11 Octobre 1908, tous demeurant à PEGUILHAN, suivant acte reçu par Maître Marcel MILLAGOU, Notaire à BOULOGNE SUR GESSE, les 25 avril et 5 mai 1962, publié au bureau des Hypothèques de SAINT GAUDENS, le 17 Mai 1962, volume 2500, n°56, moyennant un prix payé comptant et quittancé dans l'acte.

## II - Décès de Madame BAQUE, née BONNEMAISON

Madame BAQUE, née Jeanne Marguerite Ernestine BONNEMAISON, sus nommée, est décédée à TOULOUSE, 4, rue Mespoul, où elle se trouvait momentanément, le quatre mars 1988,

En l'état d'un acte de donation universelle entre époux au profit de son mari, Monsieur Jean Joseph Auguste BAQUE, reçu par Maître Marcel MILLAGOU notaire à BOULOGNE SUR GESSE, le trois septembre 1981, enregistré,

A la survivance dudit Monsieur Jean Joseph Auguste BAQUE, commun en biens légalement comme il a été dit ci-dessus et donataire comme il a été également dit,

Laissant comme seuls héritiers habiles à recueillir son entière succession conjointement et indivisément entre eux pour le tout, soit divisément chacun pour un tiers, sous réserve des droits revenant à Monsieur Jean BAQUE, époux survivant en vertu de l'acte de donation entre époux sus énoncé,

Ses trois petits enfants venant par représentation de leur père, Monsieur Jean René Emile BAQUE, prédécédé à TOULOUSE, le six octobre 1979, (époux de Madame PASSELAC, comparante aux présentes) et dont ils étaient les seuls enfants, savoir:

- Madame GRANGER, née BAQUE,
- Monsieur Jean Michel BAQUE

Tous deux mandants aux présentes,

- Et Monsieur Jean Marc BAQUE, célibataire majeur, né à CASTRES, le 20 Novembre 1958, demeurant à TOULOUSE, 19, rue du Var, décédé comme il sera dit ci-après;

Ainsi constaté dans un acte de notoriété dressé par Maître Marcel MILLAGOU, Notaire à BOULOGNE SUR GESSE, le 20 Juin 1988, et dans une attestation de propriété dressée également par Maître MARCEL MILLAGOU, notaire susnommé, le 25 août 1988, publiée au bureau des Hypothèques de SAINT GAUDENS, le huit septembre suivant, volume 4848, n°31.

La donation entre époux sus énoncée s'est trouvée réduite à la totalité en usufruit d'après l'option du donataire.

## III - Décès de Monsieur Jean Marc BAQUE

Monsieur Jean Marc BAQUE, sus nommé, en son vivant étudiant, célibataire majeur, est décédé à SAIX (Tarn) le 30 Mai 1989, intestat,

Laissant pour recueillir sa succession à défaut de descendants légitimes, naturels ou adoptifs,

1° - A concurrence d'un quart, sa mère, Madame BAQUE, née Colette PASSELAC, comparante aux présentes,

2° - Et à concurrence des trois quarts de surplus par moitié chacun, ses frère et soeur, Monsieur Jean Michel BAQUE et Madame Marylise GRANGER, née BAQUE, mandants aux présentes.

Ainsi constaté dans un acte de notoriété et dans une attestation de propriété dressés par ledit Me PASSELAC, notaire à CASTRES, le 29 décembre 1990, ladite attestation publiée au bureau des Hypothèques de SAINT GAUDENS, le 16 avril 1991, volume 1991P, n°1184.

#### IV - Décès de Monsieur Jean Joseph Auguste BAQUE

Monsieur Jean Joseph Auguste BAQUE, sus nommé, est décédé à TOULOUSE, au C.H.U. de Purpan, le 28 Juillet 1990, intestat, veuf non remarié de ladite dame Jeanne Marguerite Ernestine BONNEMAISON,

Laissant comme seuls héritiers habiles à recueillir son entière succession, conjointement et indivisément entre eux pour le tout, soit divisément chacun pour moitié,

Ses deux petits enfants venant par représentation de leur père. Monsieur Jean René Emile BAQUE. prédécédé comme il a été dit ci-dessus. et dont ils sont les seuls enfants survivants. savoir:

- Madame GRANGER. née Marylise BAQUE.
- Et Monsieur Jean Michel BAQUE

Tous deux mandants aux présentes.

Ainsi constaté dans un acte de notoriété dressé par Maître Marcel MILLAGOU, Notaire à BOULOGNE SUR GESSE, le 19 Novembre 1990 et dans une attestation de propriété dressée également par Maître Marcel MILLAGOU notaire susnommé, le 30 août 1991. publiée au bureau des Hypothèques de SAINT GAUDENS, le 12 septembre 1991, volume 1991P, n°2827.